



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 FEVRIER 2026

Le lundi 9 février à 18h30

Le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire

Date de convocation : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : LECERF Marc, FAUDAIS Florian, LEBAS Mariannick, SAVARY Franck, LIOT Nicolas, SAUVAGE Catherine, HOORELBEKE Pascal, DUGOUCHET Dominique, DORE Franck, PEGEAULT Cédric, ROLLAND Marie-Odile, GUILLARD Laurent, KHENTOUS GAULARD Karl, BREANT Carole et WATTEL Gwendoline

Excusé(s) ayant donné pouvoir : -

Excusé(s) : BALLIERE Gérald, TARDIF Marie-Claude, LEPAON Betty, AVENEL Valérie, BENNIA Naïma, HOUEL Cindy, HEUZE Emmanuel, DORE Elodie et LEMASSON Kentin

Secrétaire de séance : FAUDAIS Florian

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°1/2026 – ACTUALISATION DES TARIFS DES CIMETIERES

Rapporteur : Marc LECERF

Il existe trois cimetières anciens sur le territoire de la Commune de Fleury-sur-Orne :

- autour de l'Eglise Saint Martin de Haute Allemagne (place Jean-Jaurès) et autour de l'Eglise Notre Dame des Champs (rue de la Vieille Eglise) – ils n'accueillent que des sépultures existantes,
- rue d'Ifs dans lequel les inhumations sont encore possible.

Un quatrième site ouvrira en février 2026 avec le **cimetière paysager**. Ce nouveau site permettra outre les inhumations traditionnelles et les columbariums de proposer :

- des cavurnes destinées à l'inhumation d'urnes,
- des équipements tels que des caveaux préfabriqués une et deux places et des cavurnes,
- un espace cinéraire permettant la dispersion des cendres, appelé jardin du souvenir.

Afin d'intégrer les tarifs de ces nouveaux services, il est proposé de réviser la tarification des concessions en tenant compte de leur **durée**, de leur **superficie** ainsi que du **niveau d'équipement** associé. Une nouvelle grille tarifaire, identique pour le cimetière de la rue d'Ifs et le cimetière paysager est ainsi soumise au Conseil municipal :

Concessions nouvelles ou renouvellement :

Type de concession / Durée	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions traditionnelles terrain vierge	180 €	450 €	850 €
Concessions cavurnes sans case, uniquement au cimetière paysager	90 €	225 €	
Concession columbarium avec case et plaque de granit – sans gravure	730 €	865 €	1 065 €

Fourniture des équipements (uniquement pour le cimetière paysager) :

Equipements	Prix
Caveau 1 place	1 200 €
Caveau 2 places	1 500 €
Cavurne	360 €

PRESTATIONS :

Prestations	Prix
Vacations funéraires	25 €
Redevance mensuelle du caveau provisoire (tout mois commencé est dû)	40 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2223-1 à L2223-4,

Vu l'avis favorable de la commission mixte en date du 26 janvier 2026,

Considérant la nécessité d'ouvrir un nouveau cimetière en raison de la saturation progressive du cimetière de la rue d'Ifs,

Considérant la volonté de proposer de nouveaux modes d'inhumations pour répondre aux besoins des familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs,
- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 16 février 2026 pour l'ensemble des cimetières,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vote : 15

Transmis à la Préfecture le : 12 FEV. 2026

Affiché le : 12 FEV. 2026

Exécutoire le : 12 FEV. 2026

Le Maire,

Marc LECERF

